



PLAN LOCAL D'URBANISME DE LOUGRES

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT SECTORIELLES

PROJET APPROUVE

SOUS-PRÉFECTURE
- 9 MAI 2011
MONTBÉLIARD



Prescription de l'Elaboration du PLU par délibération du Conseil Municipal du 31 Mai 2002
Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLU en date du... 25/02/2011...

Novembre 2010

Ordre des Géomètres Experts
N° Inscription 24908

S.A.R.L. Gérard PEWZNER-Bernard PERGAUD
Géomètres Experts Fonciers DPLG Associés
5 Rue des Huisseries
25200 MONTBÉLIARD
Tel: 03-81-91-20-45
Fax: 03-81-97-18-41
sarl.pewzner-pergaud@wanadoo.fr

le Maire
Patrick FROELLY



Préambule

Le Plan Local d'Urbanisme peut comporter des orientations d'aménagement particulières, relatives à des quartiers ou à des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager.

Ces orientations peuvent, en cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, prévoir les actions et les opérations d'aménagement à entreprendre, notamment, pour valoriser l'environnement, les paysages, les entrées de ville et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune.

Les orientations peuvent prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et des espaces publics.

Les projets de travaux ou de constructions doivent être compatibles avec ces dispositions (conformément à l'article L 123-5 du Code de l'Urbanisme)

Afin de répondre au objectif de développement cohérent exprimé dans le projet d'aménagement et de développement durable, plusieurs orientations d'aménagement sectorielles ont été définies pour intégrer au mieux les nouvelles extensions urbaines, prévues dans le document d'urbanisme, au reste du village.

Il s'agit des dispositions suivantes :

ZONE 1 et 4 (Croquis sans Echelle)

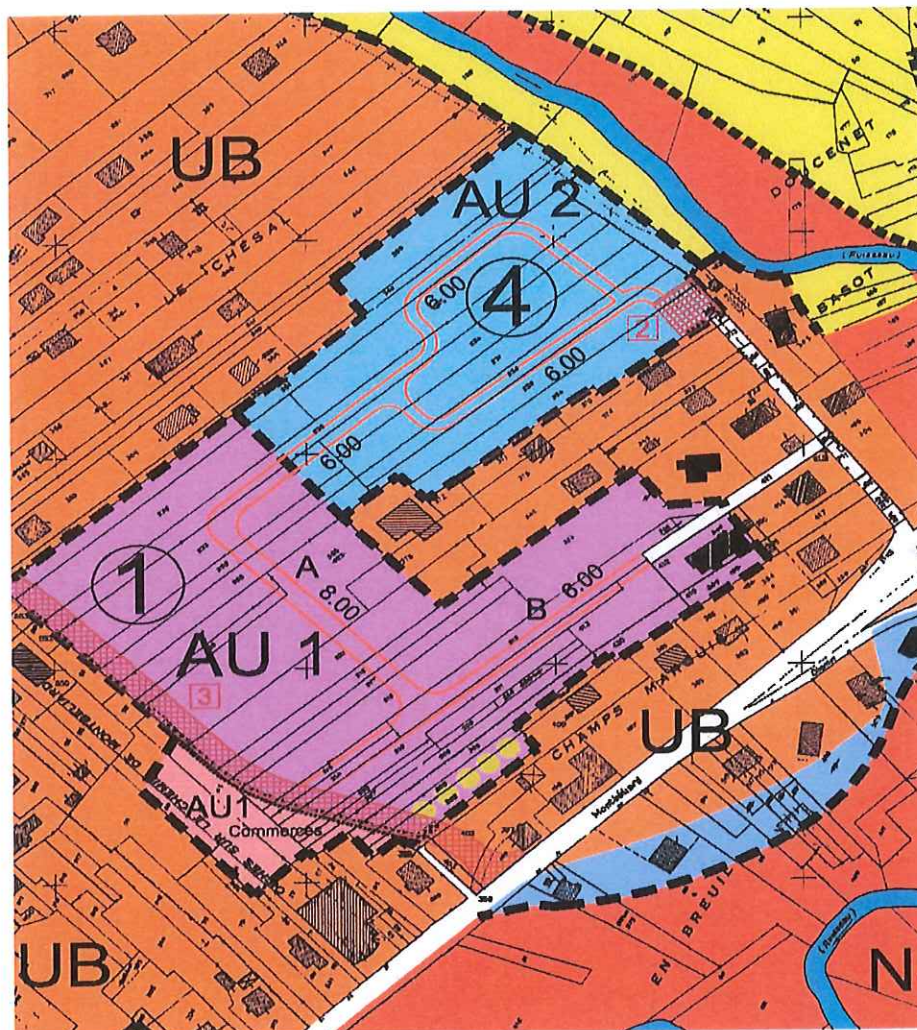


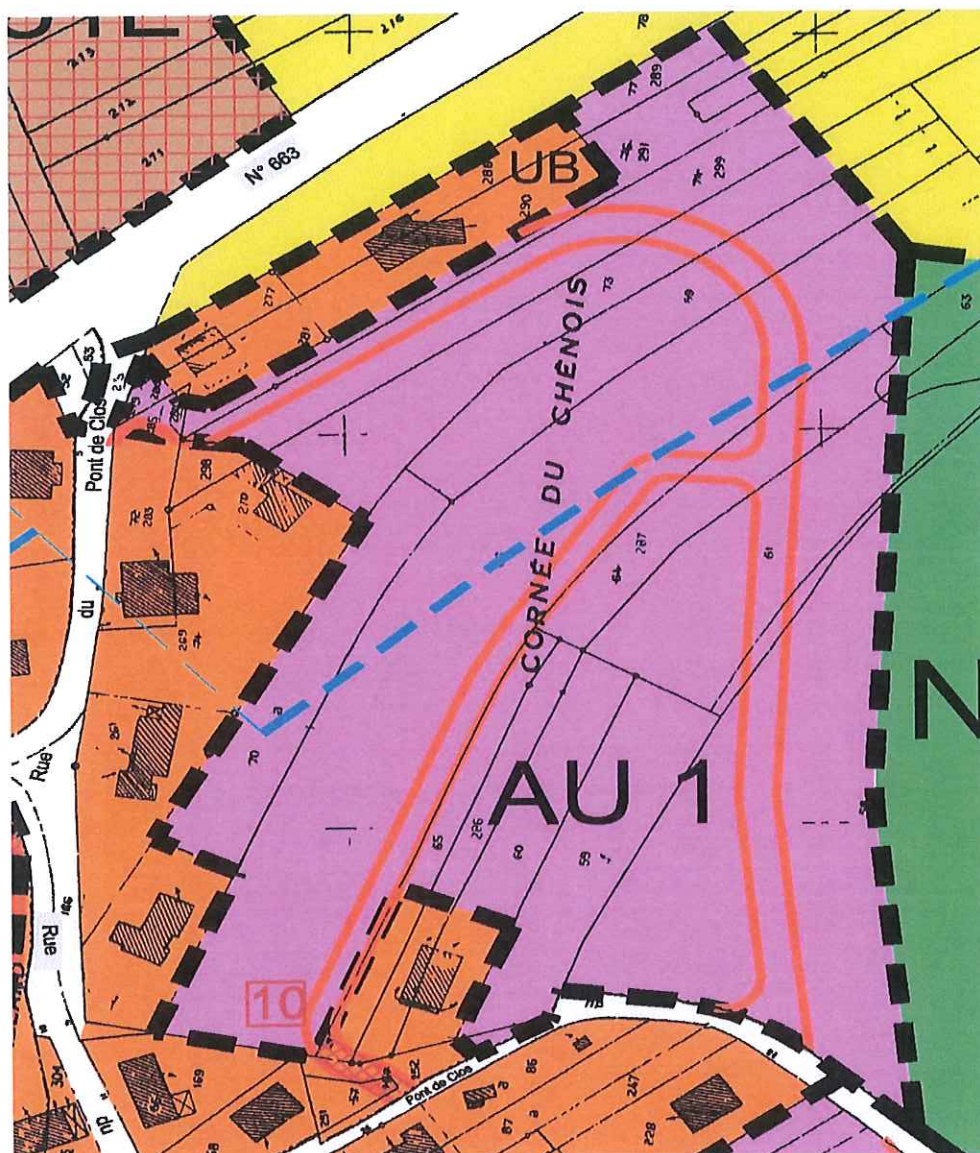
Schéma d'Aménagement Sectoriel à respecter

Zone AU 1 desservie par l'emplacement réservé N°3, Liaison RD 460 (Rue de Sainte Marie) à RD 663 (Rue de Montbéliard) en cours de réalisation

Voirie principale A de 8 mètres de largeur. Liaison B vers la Rue des Champs Marquis largeur 6m

Zone AU 2 : Voie de desserte de 6 mètres de largeur depuis l'emplacement réservé N°2 avec Elargissement à 8mètres de largeur en prolongement de la voie A

ZONE 2 (Croquis sans Echelle)



Zone AU 1 « Cornée du Chénois »

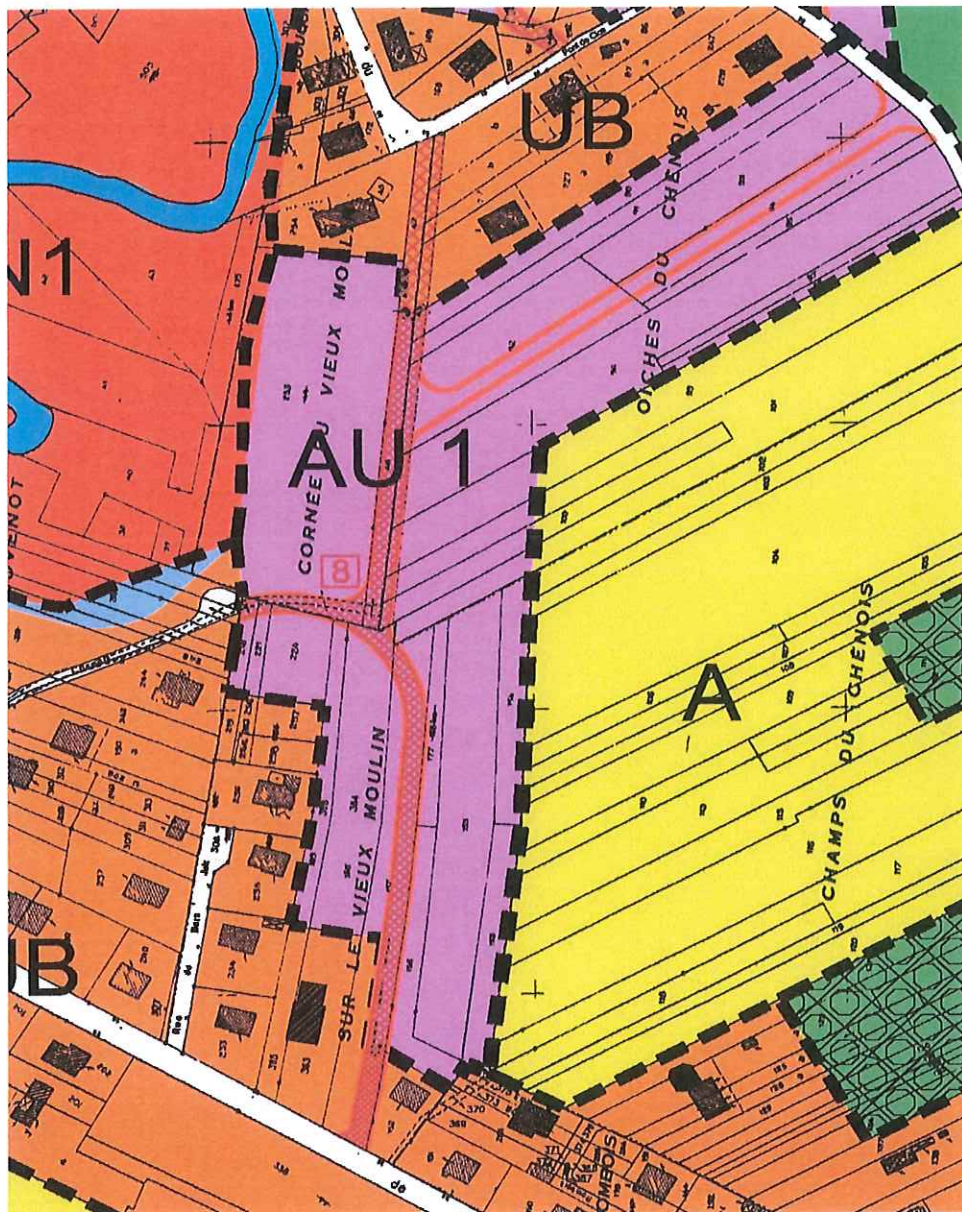
Schéma d'aménagement Sectoriel à respecter

Accès imposés à partir de la Rue du pont de Clos par les emplacements réservés au Sud Ouest et au Nord Ouest et second accès 1 au Sud Est

Voie A Liaison Sud-Est à Nord Ouest largeur 8mètres

Voie B Desserte supplémentaire largeur 6 mètres

ZONE 3 (croquis sans Echelle)



ZONE AU 1 « Sur le Vieux Moulin », Cornée du Vieux Moulin, Oiches du Chénois »
Schéma d'Aménagement Sectoriel à respecter

Voie A Emplacement réservé Bouclage entre la rue du Chénois et la Rue de Beausoleil
largeur 6mètres

Voie B Emplacement réservé Liaison entre la Voie A et la Rue du Pont du Clos largeur
8mètres

Voie C Liaison entre la Voie B et la Rue du Pont de Clos à l'Est largeur 6mètres